Accusé de réception en préfecture
049-200071553-20230316-DELCC-2023-36A-BF
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

LOIRE LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE
1 rue Adrien Meslier - CS 80083
49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

Réunion du Conseil de Communauté du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 10 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean-Christophe	CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NORMANDIN Dominique
BAINVEL Marc	COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	PETIT Didier
BAUDONNIERE Joëlle	DAVIAU Nelly	LEGENDRE Jean-Claude	POISSONNEAU William
BAZIN Patrice	FOREST Dominique	LEHEE Stephen	ROULET Jean-Louis
BELLEUT Sandrine	GALLARD Thierry	LEVEQUE Valérie	ROUSSEAU Emmanuelle
BENETTA Nicolas	GENEVOIS Jacques	LUSSON Jocelyne	RUILLARD Valérie
BERLAND Yves	GUILLET Priscille	MAILLART Philippe	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	KASZYNSKI Jean-Luc	MERCIER Jean-Marc	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAROCHE Florence	MERIC Dominique	VAULERIN Hugues
CESBRON Philippe	LAVENET Vincent	MONNIER Marie-Madeleine	

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BOET François	LEVEQUE Valérie	MICHAUD Michelle	LE BARS Jean-Yves
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile	MOREAU Anne	MONNIER Marie-Madeleine
JOUIN-LEGAGNEUX Carole	LEGENDRE Jean-Claude	PEZOT Rémi	BELLEUT Sandrine
MEUNIER Flavien	BAUDONNIERE Joëlle		

Etaient absents et excusés :

CESBRON Delphine	GAILLARD Aurélia	NOYER Robert	ROBÉ PIERRE
CHRÉTIEN Florence	MARTIN Maryvonne	PERRAY Manuel	

Assistait également à la réunion : DELOURMEL Géraldine – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	10 mars 2023
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	39
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	46 (dont 7 pouvoirs)
Date d'affichage :	24 mars 2023
Secrétaire de séance :	ROULET Jean-Louis

DELCC-2023-03-36 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2023

DELCC-2023-03-36 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2023

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M49, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Les orientations issues du débat qui s'est tenu le 2 mars 2023 ont été reprises et notamment :

- Accélération de la mise en œuvre du PPI : prévision de près de 13 M€ (avec Restes à réaliser) et notamment :
    - STEP à Beaulieu, aux Alleuds et à Juigné
    - Protection du milieu naturel avec la mise en séparatif des réseaux unitaires (Beaulieu, Brissac Quincé, Chalonnes, Chemellier, les Alleuds, Martigné- Briand, Rochefort, Champ sur Layon, St Lambert du Lattay)
    - Mise à jour des schémas directeurs d'Aubigné, Luigné, Rochefort, Vauchrétien et St Georges
    - Réflexion sur une politique de réutilisation des eaux usées traitées afin de répondre au stress hydrique entrainé par le dérèglement climatique
- Augmentation des charges de personnel (renfort du service pour réaliser un PPI accéléré)
- Le suivi de la prospective et notamment l'adéquation des tarifs votés avec la réalisation du PPI étant entendu que le conseil communautaire a voté en décembre 2021 la poursuite de la convergence des tarifs sans autre augmentation.

La capacité de désendettement pour 2023 est de 1,8 ans.

Il est prévu un emprunt d'équilibre pour près de 1,35 M€ qui ne se réalisera que si l'ensemble des travaux prévus sont mandatés.

Le budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2023, est équilibré en dépenses et en recettes :

- 6 133 518,62 € en fonctionnement ; + 14,7 % de dépenses réelles en plus
- 14 196 564,01 € en investissement soit + **33 %** de dépenses réelles par rapport au BP 2022

Ce budget reprend les reports de dépenses et de recettes consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice 2022.

Il vous est proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les statuts de la CCLLA ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 2 mars 2023 ;

VU la délibération n°DELCC-2023-03-26 relative à l'affectation des résultats ;

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail finances en date du 8 mars 2023 ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe d'Assainissement pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes :

  ✓ En section de fonctionnement pour : **6 133 518,62 €**

SECTION D'EXPLOITATION TTC	PROPOSITIONS BP 2023
DEPENSES	**6 133 518,62**
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	163 107,95
012- CHARGES DE PERSONNEL	207 109,00
022 – DEPENSES IMPREVUES	10 000,00
023 – VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	4 047 301,67
042 – DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS	1 500 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	133 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES	68 000,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
RECETTES	**6 133 518,62**
002 – EXCEDENT REPORTE	3 411 518,62
042 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	548 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	360 000,00
74 – SUBVENTION	46 000,00
75 – REDEVANCE PERCUE PAR LE FERMIER	1 768 000,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	

  ✓ En section d'investissement pour : **14 196 564,01 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT TTC	Reports	Propositions BP 2023 Intégrant les reports
DEPENSES	**2 499 223,82**	**11 697 340,19**
001 – SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE		244 273,65
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		548 000,00
041 – Op. PATRIMONIALES (avance)		355 764,17
16 – EMPRUNTS		505 000,00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		302 000,00
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		35 500,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 954 626,47	8 619 554,37
45 – opération pour compte de tiers	544 597,35	1 087 248,00
RECETTES	**1 263 957,22**	**12 932 606,79**
021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 047 301,67
040 – DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO		1 500 000,00
041 – Op. PATRIMONIALES (avance)		355 764,17
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	710 400,00	3 116 500,00
1068 – EXCEDENT D'EXPLOITATION		1 479 540,25
16 – EMPRUNT		1 346 252,70
45 – opération pour compte de tiers	553 557,22	1 087 248,00

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 17/03/2023

Le Président,

Marc SCHMITTER